



FORMATION D'AIDE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE

La présence de l'élève aux 840 heures de stage et aux 495 heures de formation est **OBLIGATOIRE**.

Rentrée : Septembre 2012

Formation : de septembre 2012 à octobre 2013

Certification : novembre 2013

DOSSIER D'INSCRIPTION AU CONCOURS D'ENTREE (A compléter en majuscule)

NOM Patronymique :	N° Sécurité Sociale :/...../...../...../...../.....
Prénom :	Nationalité :
NOM Marital :	Date de naissance :/...../.....
Sexe : <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin	Lieu de département de naissance :

Adresse :
.....
.....

Code postal : Commune :

Téléphone domicile : Portable :

Adresse mail :@.....

Etablissement scolaire d'origine :

Nom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone :

Dernière année de scolarité : Classe :

Etes vous titulaire :
 PSC1 ou AFPS BAFA Autres, précisez

Aucune condition de diplôme n'est requise pour s'inscrire au concours.

Vous êtes dispensé de l'épreuve d'admissibilité si vous êtes titulaire d'un titre ou diplôme niveau V du secteur sanitaire ou social :

- ◇ Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS)
- ◇ Mention complémentaire aide à domicile (MCAD)
- ◇ Diplôme professionnel d'aide soignant (DPAS)
- ◇ Diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture (DPAP)
- ◇ BEP carrières sanitaires et sociales
- ◇ BEPA option services aux personnes
- ◇ BAPAAT (brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien de la jeunesse et des sports)
- ◇ CAP petite enfance
- ◇ CAPA services en milieu rural
- ◇ Diplôme d'état d'assistant familial (DEAF)
- ◇ Titre assistant de vie

Obligation : Joindre la copie de votre diplôme

DOCUMENTS A FOURNIR AVEC CE DOSSIER :

- ❖ Photocopie recto verso d'une pièce d'identité ou d'un titre de séjour,
- ❖ Curriculum vitae
- ❖ Lettre de motivation
- ❖ Rappel : En cas de dispense de l'épreuve écrite, photocopie du diplôme,
- ❖ 3 enveloppes timbrées, à fenêtre au format 110x220
- ❖ Une carte postale affranchie avec nom et adresse du candidat comme destinataire

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETÉ

FORMATION D'AIDE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE

MODALITE D'INSCRIPTION

La formation d'aide médico-psychologique possède une capacité totale d'accueil de : **24 places**

CONDITIONS D'ENTREE EN FORMATION INITIALE

Aucun diplôme n'est requis pour s'inscrire au concours.

Le candidat :

- Doit être âgé de 18 à 26 ans.
- Ne doit pas être sorti du système scolaire depuis plus de 2 ans.
- Ne doit pas être salarié.

Dépôt des dossiers :

Envoi par voie postale au plus tard le 11 avril 2012, cachet de la poste faisant foi.

Ou

Dépôt au Lycée d'Alembert au plus tard le 11 avril 2012 à 16H00.

Tout retour par voie numérique (internet) sera refusé

Epreuves écrites d'admissibilité : le 15 mai 2012 à 10 h au Lycée d'Alembert

Affichage des résultats d'admissibilité * : le 22 mai 2012 à 18 h

Epreuves orales d'admission : du 4 au 12 juin 2012 au Lycée d'Alembert

Affichage des résultats d'admission * : le 14 juin 2012 à 10 h

Retrait des dossiers d'inscription administrative : du 15 juin 2012 au 19 juin 2012, de 9 h à 16 h au Lycée d'Alembert

Inscription administrative : le 22 juin 2012 à 9h30 au Lycée d'Alembert

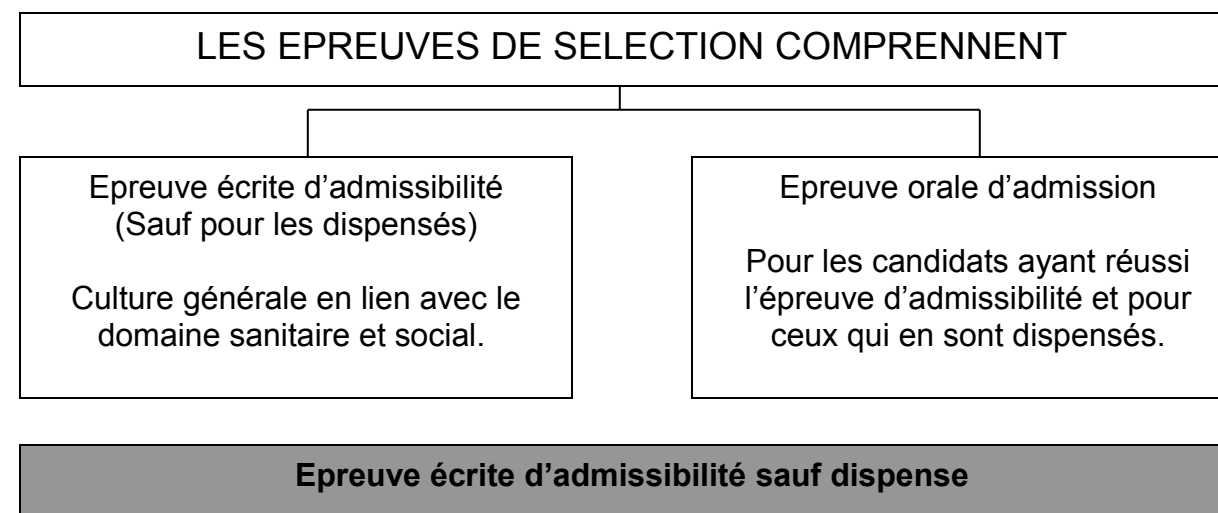
Réunion d'accueil obligatoire pour les admis : le 22 juin 2012 de 10h30 à 12h30 au Lycée d'Alembert

* Les résultats seront affichés au :

Lycée d'Alembert
22 Sente des dorées
75019 PARIS

Tous les candidats recevront par courrier les résultats des différentes épreuves.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.



Un questionnaire d'actualité destiné à apprécier les centres d'intérêt du candidat et son niveau d'information, ainsi que ses capacités d'expression écrite.

Le candidat doit répondre en 1h30 maximum à 10 questions portant sur des questions sociales, économiques, médicales, familiales et pédagogiques.

Note sur 20.



Un entretien de 20 minutes, sous la responsabilité d'un formateur et d'un professionnel, à partir d'un questionnaire ouvert et renseigné auparavant.

Il est également demandé aux candidats de présenter au jury une lettre mise en forme sous traitement de texte, de une ou deux pages maximum. Ce document remis au jury le jour de l'épreuve, exposera les motivations du candidat pour le métier et la formation AMP.

L'épreuve d'admission doit permettre au jury d'apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession compte tenu des publics pris en charge.

Note sur 20.

La liste d'admission est établie à partir des résultats des candidats à l'épreuve orale d'admission classés par ordre décroissant.
Les 24 premiers candidats de cette liste constituent la liste d'admission.
Les candidats qui se trouveront sur la liste complémentaire seront appelés par ordre de classement au fur et à mesure des désistements. Ils doivent rester disponibles et être joignables jusqu'à la première semaine de septembre.
Les candidats qui ne souhaitent pas conserver le bénéfice d'une inscription sur la liste complémentaire doivent le formuler par écrit à l'adresse de l'établissement.

ATTENTION : Il n'existe pas de compensation entre les 2 notes des 2 épreuves.